

Chômage en hausse : un déconfinement sous pression à Pôle emploi

Les 900 sites recevant du public vont rouvrir leurs portes à partir du 18 mai, mais une grande partie des agents resteront en télétravail

L'heure de la reprise approche pour Pôle emploi. Fermées au public depuis la deuxième quinzaine de mars en raison de l'épidémie de Covid-19, les agences de l'opérateur public vont, de nouveau, recevoir des chômeurs à partir du 18 mai. Une réouverture des portes qui doit s'effectuer graduellement, afin de protéger la santé des usagers et des salariés. A partir du lundi 11 mai, les quelque 900 sites

de l'établissement ayant vocation à recevoir des demandeurs d'emploi doivent consacrer une semaine à la préparation des lieux : marquage au sol, réception des équipements sanitaires, définition du nombre maximum de personnes pouvant être présentes simultanément dans les locaux, etc.

L'objectif est de ne « *prendre aucun risque* », comme l'a expliqué Jean Bassères, le directeur gé-

néral, dans un entretien au *Figaro* du jeudi 7 mai.

Durant la période de confinement, de 25 000 à 30 000 agents, sur un effectif légèrement supérieur à 50 000, avaient poursuivi leurs missions depuis leur domicile, afin de traiter les e-mails et les coups de fil. Beaucoup d'entre eux vont continuer à procéder ainsi, le télétravail restant prioritaire, au moins à court terme.

Dans un premier temps, les activités « *réalisées physiquement en agence* » seront réservées aux situations qui le nécessitent : accès aux bornes en libre-service et au matériel des zones d'accueil (photocopieuse, scanner) afin de permettre au demandeur d'emploi, qui le souhaite, de s'inscrire ou de mettre à jour son dossier ; échange en tête-à-tête si celui-ci est réclamé par le chômeur ou par l'entreprise qui cherche à embaucher, etc.

Chaque venue in situ s'effectuera sur rendez-vous, sauf pour les urgences, liées, en particulier, à l'indemnisation. Jusqu'à début juin, « *les premiers entretiens consécutifs à une inscription en ligne continueront à se faire (...) par té-*

léphone », a précisé M. Bassères. Les salariés de Pôle emploi qui vont regagner leur poste, seront équipés en masques et en gel hydroalcoolique. Ceux postés juste après les entrées disposeront même de visières, et les bureaux d'entretien individuel seront dotés de séparateurs en Plexiglas. Tous ces aménagements obéissent à un « *plan de déconfinement* », qui doit être présenté, mardi, devant le comité social et économique (CSE) central, l'instance de représentation du personnel.

« Nous sommes très inquiets »

Les syndicats implantés au sein de l'opérateur public sont sur leurs gardes, à quelques jours de cette « rentrée ». « *La reprise d'activité en agence doit intervenir dans le strict respect des conditions de sécurité*, affirme David Vallaperta (CFDT). *Le processus en cours est quand même rapide, nous aimerions que le calendrier soit un peu "détendu", en consacrant le mois de mai à la préparation du déconfinement.* » A ses yeux, il convient « *d'analyser les activités qui nécessitent d'être re-*

Chaque venue en agence s'effectuera sur rendez-vous, sauf pour les urgences, liées, en particulier, à l'indemnisation

prises en "présentiel" et celles qui peuvent être assurées en télétravail. « *Il s'agit d'une réflexion à mener dans le cadre du dialogue social* », souligne-t-il, en jugeant « *plus réaliste de prévoir le retour effectif des missions sur site à compter du 1^{er} juin* ».

Nathalie Potavin (CGT) insiste, elle aussi, pour que le redémarrage se déroule en veillant à la santé « *des usagers et des agents* » et en « *garantissant la délivrance de l'offre de services* ». « *Nous sommes très inquiets*, confie, pour sa part, Christine Brouh (SNU-FSU), en évoquant notamment le cas d'un collègue travaillant dans le Val-de-Marne,

qui semble être mort du Covid-19. L'inspection du travail, saisie par des élus du personnel, a recommandé que ce décès soit considéré comme étant imputable au service. Pôle emploi a refusé, au motif que les causes de la contamination ne sont pas connues, selon M^{me} Brouh – et d'autres sources syndicales. La direction générale, qui ne souhaite pas commenter cette affaire, indique qu'elle « *accompagne la famille* » du défunt et les « *collaborateurs* » employés dans la même agence que celui-ci. De façon plus globale, M^{me} Brouh regrette que les syndicats n'aient pas été davantage associés en amont à l'élaboration du document soumis au CSE.

Au-delà du déconfinement, Marc Brzostowski (FO) exprime également de l'appréhension sur la suite, « *avec la charge de travail à absorber* », du fait de l'augmentation du chômage, qui s'annonce massive. D'après lui, l'opérateur est d'ores et déjà en butte à « *un problème d'effectifs* » : celui-ci risque de doubler d'intensité dans les mois à venir. ■

BERTRAND BISSUEL

Reprise de la formation professionnelle

Contraints de suspendre leur activité à la mi-mars en raison de la crise sanitaire, les centres de formation des apprentis (CFA) et les centres de formation continue peuvent de nouveau accueillir, depuis lundi 11 mai. Les établissements sont autorisés à rouvrir leurs portes « *à condition de respecter pleinement le protocole de déconfinement* », comme l'a précisé, le 7 mai, la ministre du travail, Muriel Pénicaud.

Ce document contient des recommandations destinées à protéger la santé des personnes ; il sera complété par un « guide métier » spécifique, afin de conseiller les centres de formation sur les mesures à prendre contre le risque de contamination. Le redémarrage des enseignements était très « *attendu* » car la relance économique du pays requiert « *un investissement massif dans le développement des compétences* », estime la Fédération de la formation professionnelle, l'une des principales organisations patronales du secteur.